



Surface des peupleraies

Les peupleraies font l'objet de nombreux débats en termes de biodiversité, de naturalité* et de maintien de la qualité des paysages. Elles constituent des peuplements artificiels, plantés en alignements réguliers constitués d'une seule et même essence (peuplement monospécifique*) et exploités tous les vingt ans en moyenne. Les peupleraies ont souvent été substituées à des végétations naturelles d'intérêt patrimonial majeur comme les prairies de fauche alluviales ou certaines végétations caractéristiques de zones humides, ou parfois même des marais tourbeux et des forêts plus ou moins marécageuses. *A contrario*, la culture des peupleraies peut s'avérer rentable à court terme et uniquement du point de vue des intérêts financiers des particuliers qui les exploitent (sans internalisation des coûts environnementaux). Ceci a incité un nombre significatif de propriétaires fonciers à investir dans ces plantations.

Les peupliers cultivés représentent, dans le Nord - Pas-de-Calais, environ 10 000 hectares, soit 10 % de la forêt de production régionale. Cette espèce représente l'une des principales essences régionales avec le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et le Hêtre commun (*Fagus sylvatica*).

Contexte

Les peupleraies, selon Agreste (enquête Teruti-Lucas), sont : "des forêts ou bosquets de peupliers plantés et cultivés à intervalles réguliers et comprenant trois rangs ou plus".

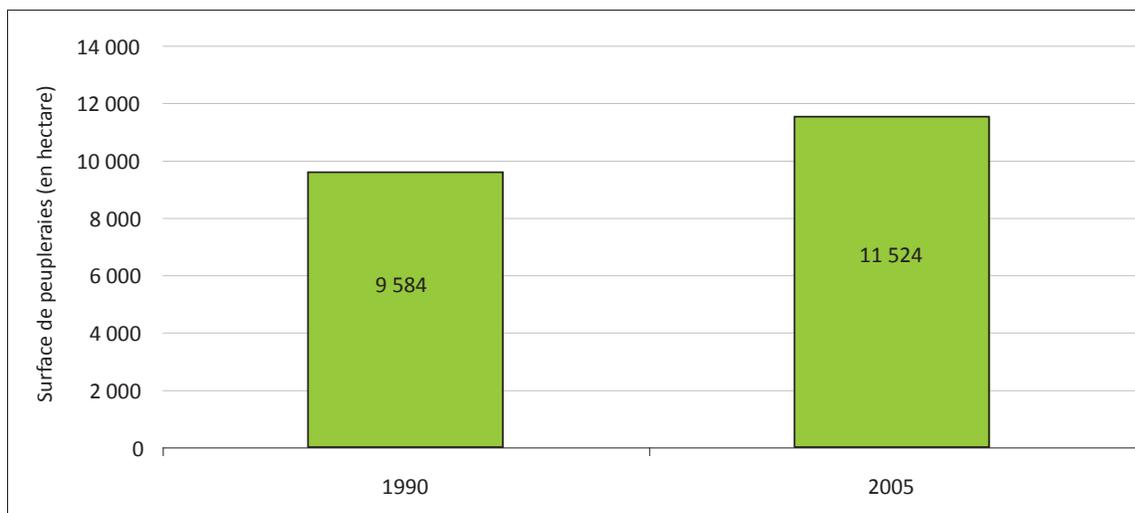
Entre agriculture et sylviculture, les peupliers cultivés sont sélectionnés pour leur productivité (cultivars) et leur résistance aux maladies. Certaines pratiques d'exploitation s'apparentent à celles fréquemment mises en œuvre en agriculture : épandages d'engrais, drainages, désherbage chimique, etc. Comme il s'agit de peuplements à rotation courte, la récolte est possible tous les 15 à 30 ans.

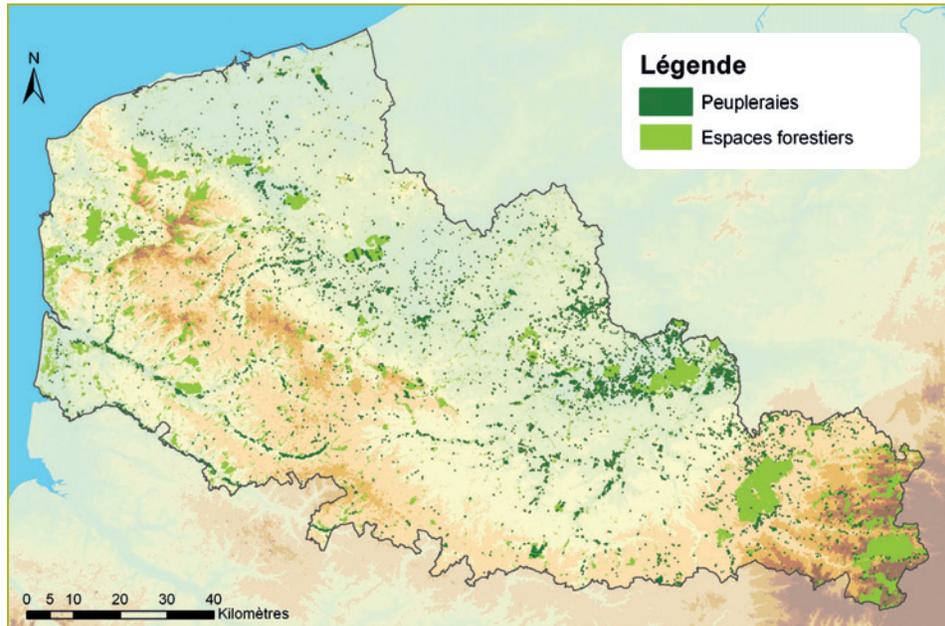
La France est le premier pays producteur et exportateur d'Europe et le troisième du monde en termes de surfaces plantées. Les peupleraies représentent 244 000 hectares, soit 2 % de la surface boisée française. Les principales régions productrices sont : la Picardie, la Champagne-Ardenne, le Centre, l'Aquitaine, les Pays de la Loire et, en sixième position, le Nord - Pas-de-Calais, ce qui est important compte tenu, comparativement, de la petite superficie forestière régionale.

Résultats

Surface de peupleraies (en ha) dans le Nord - Pas-de-Calais en 1990 et en 2005

(Source : ORB NPdC d'après SIGALE)





Ce qu'il faut en penser

Selon l'enquête Teruti-Lucas, les surfaces en peupleraie ont progressé de 8 % en Nord - Pas-de-Calais entre 2006 et 2008, contre 2,4 % à l'échelle nationale. Selon SIGALE, l'augmentation entre 1990 et 2005 de la surface de peupleraie est de 20,24 %. La région est un important producteur puisqu'en 2000, la production régionale représentait 6 % de la production nationale de peupliers. Peu représentées en forêts publiques, les peupleraies sont principalement cultivées en forêts privées.

Les peupleraies abritent préférentiellement certaines espèces animales et végétales dites " généralistes ", c'est-à-dire capables de prospérer dans des environnements très divers. Elles sont, de ce fait, considérées par les scientifiques naturalistes comme des habitats de substitution dans lesquels la biodiversité est relativement faible quand celles-ci sont entretenues de façon intensive (engrais, dés-herbants, fauche régulière, etc.).

Leur artificialisation est en effet importante, le peuplier du Canada (*Populus canadensis*) et ses multiples cultivars n'étant pas considérés comme espèces régionales indigènes. L'utilisation de cultivars*, et même parfois de clones, ne favorise pas la diversité génétique au sein des populations.

Les peupliers ont maintes fois remplacé des espèces indigènes spontanées et détruit ou dégradé des végétations herbacées qui sont parfois parvenues à se maintenir, mais dans un état de conservation en général peu favorable. L'absence d'individus d'âges différents (les peupleraies sont en effet conduites en cultures équiennes*) contribue à la généralisation et à la banalisation des habitats forestiers, défavorables à une bonne expression de la biodiversité régionale. Par ailleurs, leur exploitation rapide ne permet pas le développement et la pérennité d'espèces végétales et animales qui ont besoin de certaines phases

de maturité ou de sénescence des peuplements (c'est-à-dire d'individus âgés ou morts) pour subsister.

Actuellement, les pratiques concernant la populiculture évoluent. Les enjeux environnementaux sont mieux pris en compte : les plantations dans les zones particulièrement riches en termes de biodiversité sont de plus en plus évitées (zones humides, par exemple) ; l'implantation de lisières, de sous-étages, et le maintien des ripisylves* tendent à accroître la biodiversité. Les peuplements avec un sous-étage diversifié et une strate herbacée hygrophile naturelle pourraient alors contribuer à assurer certaines fonctionnalités écologiques* de la Trame verte et bleue* régionale.

Méthode

Les surfaces des peupleraies sont obtenues à partir de l'enquête Teruti-Lucas, du ministère en charge de l'agriculture, pour les années 2006 et 2008.

En savoir plus

- Agreste - Teruti-Lucas, 2008. Occupation du territoire par région département, y compris DOM, 2006 à 2008 - Échantillon complet.
- CRPF Nord - Pas-de-Calais Picardie, 2006. Schéma régional de gestion sylvicole : Nord - Pas-de-Calais. Tome 1, 99 p.
- CRPF Nord - Pas-de-Calais Picardie, 2006. Le peuplier, un partenaire durable. 32 p.
- IFN, 2005. Les indicateurs de gestion durable des forêts françaises. 152 p.
- LE FLOCH, S., 1996. Impacts paysagers de la populiculture. Le Courrier de l'environnement n°29.
- Peupliers de France, 2009. Le Conseil national du peuplier : la filière populicole. 2 p.

Sites internet

- Agreste : www.agreste.agriculture.gouv.fr/